



PROCÉS VERBAL DE DELIBERATIONS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ORÉE DE MORMAL

Séance du 09 Décembre 2025 à 19h30

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 Décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Orée de Mormal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu.

ETAT DE PRÉSENCE

Membres (maire, maire délégué, adjoints, conseillers municipaux)	Présent(e)	Absent(e)	Procuratio	Excusé(e)	Pouvoir à	Membres (maire, maire délégué, adjoints, conseillers municipaux)	Présent(e)	Absent(e)	Procuratio	Excusé(e)	Pouvoir à
Philippe EUSTACHE	X					Sylvie DEGHAYE	X				
Jean-Claude GROSSEMY		X			Procuration à C.DUBOIS	William GUERBI	X				
Delphine PERTUZON	X					Didier PAPART		X			Procuration à P.EUSTACHE
Olivier LERNOULD	X					Yvan PAVARD		X			
Isabelle DEMILLY- MANTEAU	X					Véronique PRINCELLE		X			Procuration à O.LERNOULD
Julien DUCOULOMBIER	X					Olivier SMAL		X			Procuration à J.DUCOULOMBIER
Chantal DUBOIS	X					Thierry TURET		X			
Sophie BUREAU	X					Véronique ZINS		X			
Daniel BORRENS		X			Procuration à D.PERTUZON	Michel WILLIOT	X				
Mireille DOUAY		X									

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de procurations : 5

Nombre total de voix : 15

Secrétaire de séance : Isabelle DEMILLY-MANTEAU

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'OREE DE MORMAL

Sous la Présidence de Monsieur EUSTACHE Philippe, Maire de la Commune de L'Orée de Mormal,
La convocation a été adressée le **01 Décembre 2025** avec l'ordre du jour suivant :

A - DELIBERATIONS

1. DÉLIBÉRATION 61/2025 POUR LE CURAGE DES FOSSÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nature des travaux à effectuer au niveau du fossé, Chemin des Galères : curage du fossé, terrassement et fourniture d'une buse ou drain

Un **premier devis** a été établi par la société « **SARL SOLAU Vincent** » pour un **montant de 1 280.00 € HT** soit **1 536.00 € TTC**.

Un **second devis** a été établi par la société « **SARL POIRETTE** » pour un **montant de 2 022.50 € HT** soit **2 427.00 € TTC**.

Un **troisième devis** a été établi par la société « **AVESNOIS TERRASSEMENT** » pour un **montant de 1 705.60 € HT** soit **2 046.72 € TTC**.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de la SARL SOLAU, au regard de l'expertise de cette société et de son offre la plus pertinente financièrement pour un **montant de 1 280.00 € HT** soit **1536.00 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires à la présente décision.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
15	0	0	0	15

2. DÉLIBÉRATION 62/2025 POUR L'EXTENSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nature des travaux nécessaires pour l'extension des bâtiments communaux : fourniture et pose d'un carport, éventuellement fourniture et mise en œuvre de géotextile, et de béton et installation électrique.

Un **devis** a été établi par la société « **AVESNOIS TERRASSEMENT** » pour un **montant de 28 900.00 € HT**.

Un **devis** pour l'électricité a été établi par la société « **FH CONFORT ELEC** » pour un **montant de 2 516.80 HT**

Soit un **montant total de 31 416.80 HT EUROS**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les devis de **AVESNOIS TERRASSEMENT** (28 900.00 € HT) et **FH CONFORT ELEC** (2 516.80 € HT), pour un montant global de **31 416.80 € HT** au regard de l'expertise de ces sociétés et de leur offre la plus complète
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires à la présente décision.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
15	0	0	0	15

3. DÉLIBÉRATION 63/2025 POUR LE FOND DE CONCOURS FISC POUR LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Vu le Code général des Collectivités Locales et notamment en son article L 5214-16 V,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 121-2025 du 15/10/2025,

Vu la délibération 2025-54 portant sur la rénovation de la salle des associations

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de rénovation thermique et de diminution de l'impact sur l'environnement via une opération de rénovation de l'ancienne école avec une isolation globale et performante. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de la Région au titre de la FAPL et de la CCPM au titre du FISC.

Pour rappel, Les dépenses se détaillent ainsi :

- AGIE pour un montant de 24 980.00 €
- Sarl DELVALLEE pour un montant de 2616.99 € TTC
- FH Confort Elec pour un montant de 5 303.00 € TTC

Soit un montant total de 32 899.29 € TTC

Un dossier FAPL a été déposé et accepté pour un montant de 9 731.09 €.

Un dossier de fond de concours de la CCPM a été déposé pour un montant de 10 627.00 €

La commune participera pour un montant de 12 541.20 €

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en en avoir délibéré

- Sollicite une subvention au titre du fond de concours de la CCPM, pour un montant de 10 627.00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPM et tous les documents afférents à celle-ci.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide cette proposition.

VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
15	0	0	0	15

4. DÉLIBÉRATION 64/2025 POUR LE FOND DE CONCOURS POUR LE PROJET D'EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE

Vu le Code général des Collectivités Locales et notamment en son article L 5214-16 V,

Vu la future délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2025,

Vu la délibération du 09 décembre 2025 n° 62/2025 autorisant le projet d'extension du local technique,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension du local technique.

Pour rappel, Les dépenses se détaillent ainsi :

- AVESNOIS TERRASSEMENT pour un montant de 28 900.00 .00 € HT
- FH Confort Elec pour un montant de 2 516.80 € HT

Soit un montant total de 31 416.80 € HT

Un dossier de fond de concours de la CCPM a été déposé pour un montant de 12 375.30 €

La commune participera pour un montant de 19 041.50 €

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en en avoir délibéré

- SOLICITE une subvention au titre du fond de concours de la CCPM, pour un montant de 12 375.00 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à celle-ci.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide cette proposition.

VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
15	0	0	0	15

5. DÉLIBÉRATION 65/2025 POUR L'ACHAT DE TABLETTES NUMÉRIQUES POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de 8 tablettes numériques, conformes aux préconisations de l'Education Nationale pour les enfants de l'école.

Monsieur le Maire propose le devis de PCEASY.

Le coût de l'acquisition de ces tablettes est de 2 126.00 € HT soit un montant de 2 551.20 TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'acquisition de ces tablettes numériques pour l'école
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires à la présente décision.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
15	0	0	0	15

B - QUESTIONS DIVERSES

1. **RIFSEEP**
Maintien IFSE mensuel selon le tableau déjà présenté en conseil (75%) et selon les catégories professionnelles sous réserve de la validation du CDG59.
2. **TRAVAUX EGLISE**
Report des travaux par le prestataire.
3. **TRAVAUX ANCIENNE ECOLE**
Isolation du plafond terminé, l'électricité est commencée.
4. **PROJET INTERREG**
Un chemin balisé de 60 à 80 kms pourrait être subventionné par l'Europe.
5. **DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE CONSEIL** : Jeudi 12 février 2026 à 19h30

La séance est levée à 21H30.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme

